# **Conditions générales de vente**

CONDITIONS DE LOCATION :

Responsabilité.
Le Camping du Batut répond devant le client des obligations découlant du présent contrat de location, mais ne peut pas être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure, ni des actions de toute personne étrangère à l’organisation et au déroulement du séjour et aux prestations fournies à cette occasion.

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n’est pas engagé en cas de :

* Vol, perte ou dommage de quelques nature qu’il soit, pendant ou suite à votre séjour.
* Nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes etc…)
* Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping

Capacité d’accueil.
L’hébergement est proposé pour une capacité limitée de personnes. Tout dépassement de cette capacité sera refusé, en sachant qu’un enfant et même un bébé comptent pour une personne. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où vous dépasseriez la capacité malgré l’interdiction.
Les tentes meublées ont une capacité de 2 à 4 personnes selon le modèle réservé.
Les emplacements nus ont une capacite de 6 personnes maximum par emplacement.

L’hébergement sera disponible à partir de 15h et devrait être libéré entre 10h et 12h. Les arrivées ce font les dimanches, les départs les samedi.

Réservation et paiement de l’acompte.
Une réservation est enregistrée dès réception de votre demande, sous réserve de disponibilité, et confirmée par un e-mail de notre part avec le bulletin d’inscription. La réservation devient ferme par revoie de ce bulletin complété et de l’acompte de 30% du prix du séjour (sauf réservations sur emplacement nu de moins de 7 nuitées). Aucune modification concernant le séjour ou le contenu de la facture ne sera accepté à compter du règlement de l’acompte.

Paiement du solde.
Locations : Le client s’engage à régler le montant total du séjour au moins 30 jours avant le début de son séjour. Sinon le Camping du Batut se réserve le droit de considérer la réservation comme nulle et de proposer l’hébergement concerné à nouveau à la location.\*

Réservation tardive.
Locations : En cas de réservation à moins d’un mois avant le séjour, la totalité du règlement sera exigée lors la réservation.

Caution.
Locations : Lors de votre arrivée une caution de 100€ vous sera demandée. La caution sera restituée à la fin de votre séjour, après un état de lieu et déductions faites des éventuels dégâts occasionnés ou frais de nettoyage supplémentaires. En cas de départ nocturne ou anticipé, la caution sera retenue puis renvoyée ultérieurement après notre état de lieux. Dans ce cas le Camping du Batut considère que vous acceptez une éventuelle retenue pour nettoyage ou réparation.

Tarifs et charges.
Locations : Le tarif mentionné dans le contrat de location comprend la mise à disposition du logement. Les prestations suivantes seront à prévoir en supplément :
- Nettoyage : Nous nous engageons à vous mettre à disposition une location propre. Pour cela nous facturons un nettoyage de fin de séjour de 35€ indépendamment de la durée de votre séjour. Le locataire s’engage à laisser sa location en bon état : les meubles et la vaisselle propre, les sols balayés. Si location de draps, tous draps rassemblés sur un des lits.
Ceci sera contrôlé lors de l’état des lieux de sortie. Si ce n’est pas fait avant votre départ, le Camping du Batut se réserve le droit d’une rétention partielle ou totale de votre caution.
- Linge de lit : les draps (housse de couette, taie d’oreiller, drap housse) ne sont pas compris dans le loyer, mais leur utilisation est obligatoire. Les sacs de couchage ne sont pas autorisés. Une rétention complète de la caution sera faite en cas de non-respect de cette obligation. Le client a la possibilité d’apporter ses propres draps ou de les louer en l’indiquant dans le contrat de location.
- Taxe de séjour : une taxe de séjour sera demandée suivant les instructions de l’Office de Tourisme et/ou la Communauté de Communes.

Animaux familiers.
Les chiens et chats sont acceptés dans la limite de 2 par hébergement, sous condition de les tenir en laisse et d’avoir en votre possession les certificats de vaccinations obligatoires. Le Camping du Batut refusera tout animal en surnombre.

Annulation et interruption de séjour.
Pour chaque annulation faite par le client, le Camping du Batut remboursera
° 70% de l’acompte en cas d’annulation à plus de 30 jours avant le début du séjour.
° 50% du prix du séjour en cas d’annulation entre 30 et 15 jours avant le début du séjour.
° 0% du prix du séjour en cas d’annulation à moins de 15 jours avant le début du séjour.

L’annulation devra être confirmée par un courrier recommandé avec accusé de réception ; la date d’annulation retenue sera celle de la première présentation du recommandé.
Dans le cas d’une interruption du séjour par le client pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Camping du Batut pourra être amené à modifier ou à annuler un séjour en cas d’évènements extérieurs indépendants de sa volonté. Dans ce cas le loyer sera intégralement remboursé.

Réclamation :
Toute réclamation relative à un séjour doit être signalé à l’accueil le jour même de l’arrivée dans la location.